

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES AUX PROGRAMMES
D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS⁴
POUR LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
DÉCEMBRE 2011**

CHAUDIÈRE- APPALACHES	Nombre moyen de ménages	Variation annuelle	Taux de variation annuelle
1989	14 072		
1990	13 998	-74	-0,5 %
1991	14 794	796	5,7 %
1992	15 834	1 040	7,0 %
1993	16 450	615	3,9 %
1994	16 217	-233	-1,4 %
1995 ¹	16 206	-12	-0,1 %
1996 ¹	16 199	148	0,9 %
1997 ¹	15 602	-537	-3,3 %
1998	14 458	-1 144	-7,3 %
1999	13 507	-951	-6,6 %
2000	12 923	-584	-4,3 %
2001	12 564	-359	-2,8 %
2002	12 296	-268	-2,1 %
2003	12 173	-123	-1,0 %
2004 ³	11 757	-416	-3,4 %
2005 ³	11 529	-228	-1,9 %
2006 ³	11 501	-28	-0,2 %
2007 ³	11 562	61	0,5 %
2008 ³	11 284	-278	-2,4 %
2009 ³	11 302	19	0,2 %
2010 ³	11 317	14	0,1 %
2011 ^{2,3}	11 046	-270	-2,4 %
Entre 1989 et 1994		2 145	15,2 %
Entre 1994 et 2011 ²		-5 171	-31,9 %
		2009³	
1 ^{er} trimestre	11 303	-217	-1,9 %
2 ^e trimestre	11 326	-70	-0,6 %
3 ^e trimestre	11 295	136	1,2 %
4 ^e trimestre	11 285	226	2,0 %
Moyenne des trois derniers mois	11 285	226	2,0 %
Janvier au mois de référence	11 302	19	0,2 %
		2010³	
1 ^{er} trimestre	11 463	160	1,4 %
2 ^e trimestre	11 404	77	0,7 %
3 ^e trimestre	11 249	-46	-0,4 %
4 ^e trimestre	11 150	-135	-1,2 %
Moyenne des trois derniers mois	11 150	-135	-1,2 %
Janvier au mois de référence	11 317	14	0,1 %
		2011^{2,3}	
1 ^{er} trimestre	11 247	-217	-1,9 %
2 ^e trimestre	11 134	-269	-2,4 %
3 ^e trimestre	10 991	-258	-2,3 %
4 ^e trimestre ²	10 813	-338	-3,0 %
Moyenne des trois derniers mois ²	10 813	-338	-3,0 %
Janvier au mois de référence ²	11 046	-270	-2,4 %

1. Pour les années 1995 à 1997 et entre 1994 et 1999, la variation annuelle du nombre de ménages est ajustée pour tenir compte des changements survenus lors de la réfonte informatique.

2. Données estimées.

3. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

4. Depuis le mois de janvier 2007, les programmes d'aide financière de dernier recours (Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale) ont remplacé le programme d'assistance-emploi. Toutefois, cela n'affecte en rien le dénombrement du nombre global de ménages prestataires.